

Sur la guerre dans l'est de l'Ukraine

Le conflit armé dans l'est de l'Ukraine, qui dure depuis 2014, n'est pas – et n'a jamais été – une guerre civile. Dès le début de ce conflit, outre les luttes politiques en Ukraine, il y a également eu une forme spécifique d'agression externe de la Fédération de Russie. Elle a tenté d'instrumentaliser des représentants locaux mercenaires, et même les forces armées russes, pour servir les intérêts de la Russie.

Les soi-disant « républiques du peuple » de Donetsk et Luhansk peuvent tout juste survivre, et seulement grâce au soutien de la Fédération russe. Les opérations au combat sont alimentées par une fourniture incessante d'armes provenant de Russie. L'Ukraine a perdu le contrôle de pratiquement 400 km de frontière russo-ukrainienne, et la Russie réagit en reprenant le contrôle par n'importe quel moyen, violant sans équivoque la souveraineté de son pays voisin. L'invasion militaire est appuyée par une campagne de désinformation et une stratégie diplomatique trompeuse dans le monde entier.

En conséquence, toutes ces raisons suffisent pour reconnaître l'occupation du territoire ukrainien, aux mains des pseudo républiques.

De manière générale, nous les Verts européens approuvons la décision de la communauté internationale et en particulier de l'Union européenne de réagir à l'agression russe non pas par une réponse militaire mais en trouvant une solution politique conjointement avec l'Ukraine et la Russie.

La communauté internationale a eu raison d'entériner des sanctions en réponse à la transgression russe du droit international. Il convient de les maintenir aussi longtemps que le gouvernement russe ne respectera pas les normes, les règles et les valeurs internationales telles que formulées en 1990 dans la Charte de Paris pour une Europe nouvelle. De ce fait, nous ne soutiendrons aucune levée des sanctions envers la Russie tant que le gouvernement russe ne sera pas prêt à respecter l'accord de Minsk.

Aucune élection ne peut avoir lieu sur un territoire où l'État n'est pas en mesure d'exercer sa propre juridiction, même temporairement. Réinstaurer l'État de droit est au minimum la condition préalable pour appliquer une législation électorale nationale et autres lois et réglementations en Ukraine. Dans le cas contraire, les élections seront une simple farce qui jettera le discrédit sur les institutions démocratiques, ce qui est déjà arrivé avec les « référendums » qui ont servi de fondement à la promulgation des républiques du peuple de Donetsk/Luhansk et à l'annexion de la Crimée au printemps 2014. En conséquence, il est indispensable que les élections aient lieu selon les règles de transparence citées dans l'accord de Minsk.

L'Ukraine doit pouvoir poursuivre sa transition vers une réelle démocratie. Les élections sur les territoires de Donetsk, Luhansk et de la Crimée seront réellement justes et libres uniquement lorsque les citoyens ne seront plus les victimes d'opérations militaires.

Malheureusement, ce style de comportement militaire et politique ne constitue rien de nouveau de la part de la Russie depuis la chute de l'URSS. En 1992, en intervenant militairement, la Russie a entraîné la désintégration territoriale de la Moldavie, résultat de la guerre de Transnistrie. La Géorgie a été à son tour victime de violations brutales du droit international en 1992 et en 2008

et a perdu une partie de son territoire. Nous devons examiner si les réactions politiques des institutions internationales aux conflits susmentionnés et au conflit ukrainien ont été appropriées et si elles sont arrivées suffisamment tôt pour stopper l'agression contre l'Ukraine.

Pour des raisons géopolitiques, la Russie a intérêt à ce que les conflits s'enlisent, ce que nous ne pouvons accepter. Mais les agressions militaires russes contre l'Ukraine ne sont pas uniquement géopolitiques. Ses actions visent des valeurs internationales que l'Ukraine souhaite partager, les règles institutionnalisées pour une coexistence internationale et pour un interrelationnel dans le monde civilisé fondées sur des principes d'égalité et de respect mutuel.

Nous réaffirmons l'espoir que la Russie se souvienne et accepte son engagement envers le principe de l'État de droit en Europe, selon la Charte de Paris pour une Europe nouvelle, qu'elle a signée avec d'autres pays en 1990. En conséquence, nous approuvons les négociations en vue d'arriver à une solution politique et pacifique au conflit. À nos yeux, il est essentiel que, durant ces négociations, rien concernant l'Ukraine et son territoire ne soit décidé sans l'approbation du gouvernement ukrainien élu en toute légalité.

Le Parti Vert Européen demande instamment aux Verts siégeant au Parlement européen de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour soutenir et défendre une solution pacifique au conflit ukrainien, pour établir la confiance et la compréhension mutuelle et pour œuvrer à une solution diplomatique afin de restaurer l'intégrité territoriale ukrainienne et d'empêcher la progression d'événements profitables uniquement à la Russie, en Ukraine et dans d'autres pays.

Au vu de ce qui précède, le 5^e Congrès des Verts européens insiste sur le fait que l'Union européenne poursuive sa recherche d'une résolution pacifique au conflit qui touche l'est de l'Ukraine. Le Congrès demande que l'UE et tous ses États membres maintiennent les sanctions économiques et politiques contre la Russie et ses dirigeants. Par ailleurs, l'UE doit consolider son soutien à la transition démocratique en Ukraine par des programmes d'aide économique d'urgence, le renforcement de la démocratie et le développement de ses capacités.